

RAPPORT SUCCINCT SUR CHACUN DES OBJETS PORTES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 FEVRIER 2024.

A. CONSEIL COMMUNAL

1. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.
2. Communication de l'Arrêté du 29 janvier 2024 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville portant annulation de la délibération du Conseil communal du 6 novembre 2023 portant sur la vérification des pouvoirs du suppléant de M. Jonathan MICHEL et sur la prestation de serment et l'installation de Mme Sara KINT en qualité de Conseillère communale.
3. Suite à la déchéance du mandat de Conseiller communal de Jonathan MICHEL, il convient de vérifier les pouvoirs de son suppléant. xxxxxx, suppléant, est en ordre utile pour remplacer M. MICHEL. xxxxxx prêtera le serment constitutionnel avant d'être installé en qualité de Conseiller communal. En attente de la décision du suppléant en ordre utile.
4. Suite à l'installation de xxxxxx en qualité de Conseillère communale, en remplacement de Jonathan MICHEL, il convient de prendre acte de sa déclaration d'apparement. En attente de la décision du suppléant en ordre utile.
5. Suite à la démission de M. Michel FRANCEUS, il convient de vérifier les pouvoirs de son suppléant. Mme Sara KINT, 9^{ème} suppléante, est en ordre utile pour remplacer M. Michel FRANCEUS. Mme KINT prêtera le serment constitutionnel avant d'être installée en qualité de Conseillère communale.
6. Suite à l'installation de Mme Sara KINT en qualité de Conseillère communale, il convient de prendre acte de sa déclaration d'apparement.
7. En date du 29 janvier 2024, Guillaume FARVACQUE a introduit une lettre de démission de ses fonctions de Conseiller communal, avec effet immédiat.
8. Suite à la démission de M. Guillaume FARVACQUE, il convient de vérifier les pouvoirs de son suppléant. xxxxxx, suppléant, est en ordre utile pour remplacer M. FARVACQUE. xxxxxx prêtera le serment constitutionnel avant d'être installé en qualité de Conseiller communal. En attente de la décision du suppléant en ordre utile.
9. Suite à l'installation de xxxxxx en qualité de Conseiller communal, il convient de prendre acte de sa déclaration d'apparement. En attente de la décision du suppléant en ordre utile.
10. Suite à l'installation de xxxxxx, Mme Sara KINT et de xxxxxx en qualité de Conseiller(e) communal(e), il convient de modifier, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, l'ordre de préséance voté en séance du 6 novembre 2023.
11. Eu égard au statut de Zone mono-communale de notre Zone de Police, il y a lieu de prendre acte que le Conseil communal siège à l'identique en Conseil de Police.
12. Nous avons l'opportunité d'aliéner une parcelle de terrain sise Clos de la Bleuse Tartine à Mouscron, et actuellement cadastrée comme étant division 4, section F, n° 1152A, d'une superficie totale de 31,28 m² et ce au prix hors frais de 1.251,2 €.

13. Nous avons l'opportunité d'aliéner une parcelle de terrain sise Clos de la Bleuse Tartine à Mouscron, et actuellement cadastrée comme étant division 4, section F, n° 1152B, d'une superficie totale de 24,30 m² et ce au prix hors frais de 972 €.
14. Le Conseil communal doit se prononcer sur l'approbation de la prolongation d'une convention d'occupation par la ville de Mouscron d'un bien sis rue de l'Echauffourée, 2 à Mouscron et appartenant à l'IEG.
15. Le Conseil doit se prononcer sur l'approbation d'un acte portant sur la fin du droit de superficie en faveur de l'IEG et portant sur une parcelle de terrain sise rue de la Vellerie (site de l'Envol) à Mouscron.
16. Conformément au CoDT et au décret relatif à la voirie communale, le Conseil communal doit se prononcer sur la modification de voiries dans le cadre du projet relatif à un terrain sis rue du Docteur Schepens à Mouscron et ayant pour objet la construction d'une cabine haute tension avec modification de la voirie sur la parcelle cadastrée Division 3, Section E, n° 1173a. La demande de modifications de voiries communales comprend : la modification de l'assiette de la voirie rue du Docteur Schepens avec la suppression d'une place de stationnement, la modification de la zone verte et des accotements enherbés ; l'élargissement du trottoir côté rue des Moulins ; la fourniture et la pose de signalisation et de mobilier urbain et toutes sujétions utiles à la bonne exécution desdits aménagements. Les plans reprenant la voirie et les divers aménagements sont annexés à la délibération.
17. Conformément au CoDT et au décret relatif à la voirie communale, le Conseil communal doit se prononcer sur la création et la modification de voirie dans le cadre du projet par la sa TYBO relative à un terrain sis Clos des Œillets à Herseaux et ayant pour objet la demande de permis d'urbanisation impliquant la voirie communale, en vue de la création d'un lotissement de 90 parcelles avec nouvelles voiries et espaces publics sur les parcelles cadastrées division 8, section K, n° 13b, 15L, 47/02 et 92L2. La demande d'ouvertures et de modifications de voiries communales comprend : les voiries équipées hiérarchisées permettant de desservir l'ensemble du projet et de connecter le nouveau quartier au clos des Œillets et à la rue des Lilas ; la création de placettes dévolues à des zones de rencontres au centre du site ; des poches de parkings publics ; la pose des nouveaux égouttages séparatifs et noues paysagères ; la création de plantations et espaces verts le long des nouvelles voiries ; la fourniture et pose de mobilier et éclairages publics ainsi que toutes sujétions utiles à la bonne exécution desdits aménagements ; le raccord à la rue de l'Ancien Château, création d'un plateau dos d'âne ; le raccord à la rue des Lilas et les aménagements y afférents. Le plan de rétrocession des zones versées dans le domaine public et les plans projetés de la voirie sont annexés à la délibération.
18. Le bâtiment du Centr'Expo, sis Rue de Menin 475 à Mouscron, n'a pas subi de rénovation énergétique depuis sa création. Le présent marché consiste à remplacer et isoler le revêtement des toitures Shed, des verrières, à remplacer les châssis, à isoler les façades, à modifier l'entrée et à réaliser un relighting complet. Le dossier de rénovation énergétique du Centr'Expo a été sélectionné par le Service Public de Wallonie pour faire partie du Plan de Relance de Wallonie. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 4.953.351,83 € hors TVA ou 5.993.555,71 €, 21% TVA comprise. Il est proposé de passer le marché par procédure ouverte. Il s'agit pour le Conseil communal d'approuver le montant estimé, le cahier des charges et le mode de passation de ce marché. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) au sein du Projet 'PRW 49 – Centr'Expo visant à la redynamisation de l'économie locale via des projets urbains de rénovation et de revitalisation'. Le taux de subsidiation est fixé à 80%. Le crédit permettant cette dépense

est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, aux articles 521/72302-60 (n° projet 20230054) et 521/72305-60 (n° projet 20230054).

19. La modification budgétaire n° 1, service extraordinaire, du CPAS est soumise à votre approbation.
20. Les modifications budgétaires n° 1 2024 sont soumises à votre approbation.
21. Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 29 janvier 2024 ayant recours à l'article 1311-5 du CDLD pour pourvoir urgemment à des dépenses liées aux travaux de réparation et de dépannage à l'internat Pierre de Coubertin suite à la détection d'une fuite de gaz.
22. Il y a lieu de modifier le règlement redevance relatif aux droits d'entrée au « Centre Marcel Marlier...Dessine-moi Martine » arrêté lors du Conseil communal du 12 septembre 2022 afin d'ajouter un article reprenant la tarification unique de 4€ (adultes et enfants confondus) pour les évènementiels organisés par le Centre Marcel Marlier tout au long de l'année.
23. Il y a lieu de modifier le Règlement d'Ordre Intérieur du « Centre Marcel Marlier...Dessine-moi Martine » arrêté lors du Conseil communal du 29 novembre 2021 afin d'ajouter une section « évènementiels » reprenant les types d'évènements organisés, à savoir, des nocturnes, des balades, des animations et célébrations,... Le point intègre également les conditions générales d'organisation et de remboursement.
24. Il y a lieu de modifier le règlement redevance relatif à la location de matériel arrêté lors du Conseil communal du 7 octobre 2019 afin d'apporter une précision à l'article 5. L'article modifié reprend la mise à disposition gratuite du matériel imposé pour des raisons de sécurité par le service gestion de voirie, le service de planification d'urgence, la sécurité intégrale et intégrée, la Police, le service mobilité et le service voirie à l'exception de situations liées au risque d'effondrement dûment constaté ou à l'effondrement de tout type de structure susceptible de menacer la sécurité publique.
25. Nous vous proposons d'approuver la répartition du subside communal pour l'année 2024 en faveur des clubs sportifs mouscronnois et de leurs adhérents.
26. 2 candidats ont été invités à présenter leur dossier devant le 13^{ème} jury Créa'Com qui s'est tenu le 19 décembre 2023. Seul 1 candidat a obtenu un avis favorable du jury. Il s'agit de :

Nom du commerce	Type de commerce	Adresse	Montant estimé de la prime
Burger Queen	Restaurant burgers	Rue de Tourcoing, 14-16 à Mouscron	6.000 €

Il appartient au Conseil communal de valider la décision du jury pour ce dossier, ainsi que d'approuver l'octroi d'une prime d'un montant estimé à 6.000 € pour le candidat retenu par le 13^{ème} jury et d'appliquer la procédure d'octroi de la prime et ses modalités de liquidation.

27. Suite au courrier de Mme Fatima AHALLOUCH présentant la démission de ses fonctions au sein du Conseil d'administration de l'Agence Immobilière Sociale et proposant de remplacer Mme Christelle VANKEERSBULCK au sein du même CA, il convient de procéder à leur remplacement et de désigner M. Théo PELLIEUX et M. Christophe DEGRANDE, représentants PS, en qualité de représentants des pouvoirs publics au Conseil d'administration de l'AIS.

28. Mme Fatima AHALLOUCH, cheffe de groupe PS, nous informe d'un remplacement au sein de l'asbl Bibliothèque de Mouscron. M. Alain SOENEN remplacera Mme Christelle VANKEERSBULCK et est donc désigné en qualité de membre associé au sein de l'asbl. Suite à la démission de Michel FRANCEUS, Conseiller communal, le groupe Les Engagés propose la candidature de xxxxx.
29. Suite à la démission de Michel FRANCEUS et Guillaume FARVACQUE, Conseillers communaux, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement au sein des intercommunales dans lesquelles ils étaient désignés pour représenter la Ville. Le groupe Les Engagés propose la candidature de xxxxx pour remplacer Michel FRANCEUS au sein d'IGRETEC et xxxxx chez IPALLE. Quant au groupe PS, il propose la candidature de xxxxx pour remplacer Guillaume FARVACQUE au sein d'IPALLE.
30. Suite à la démission de Michel FRANCEUS et Guillaume FARVACQUE, Conseillers communaux, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement au sein des Commissions du Conseil communal. Le groupe Les Engagés propose de désigner xxxxx dans les commissions où Michel FRANCEUS était présent. Le PS propose de désigner xxxxx dans les commissions où Guillaume FARVACQUE était présent.
31. En vue de faciliter la recherche d'appuis financiers et logistiques dans l'organisation de l'évènement annuel « La Ronde de Mouscron », il a été décidé de créer une association sans but lucratif ayant pour objet social l'organisation annuelle de la course cycliste « ronde de Mouscron » et de tous événements y annexés se déroulant au sein de la ville de Mouscron et visant à promouvoir la pratique cycliste. La ville de Mouscron soutient l'organisation de cet événement depuis 2021. Nous vous proposons dès lors d'adhérer à cette asbl en constitution, en qualité de membre et d'y désigner comme représentants Brigitte AUBERT en sa qualité de Bourgmestre. L'échevin ayant le sport dans ses attributions sera également membre de ladite asbl.
32. Eu égard à la réalité locale, et plus précisément la grande précarité et le sans-abrisme grandissants, la ville de Mouscron intensifie progressivement ses contacts avec le Relais Social Urbain de Tournai. En effet, les Relais Sociaux Urbains, institués par le Décret du 17 juillet 2003, ont pour mission d'assurer la coordination et la mise en réseau des acteurs publics et privés impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion. Cette coordination et cette mise en réseau doivent notamment poursuivre les objectifs suivants : rompre l'isolement social ; permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ; promouvoir la reconnaissance sociale ; améliorer le bien-être et la qualité de vie ; et favoriser l'autonomie. Les Relais Sociaux Urbains sont compétents par arrondissement administratif. Le territoire mouscronnois dépend donc, à ce titre, du Réseau Social Urbain de Tournai. Dans ce contexte, la participation de la ville de Mouscron à différentes réunions du réseau pourrait être sollicitée, notamment en tant que membre adhérent à l'Assemblée Générale du RSUT. Il est dès lors proposé à votre assemblée de désigner Didier MISPELAERE, Echevin des Affaires sociales et de la Santé, pour représenter la ville de Mouscron lors de ces différentes réunions du réseau.
33. Nous vous proposons d'approuver le mode de passation, le montant estimé et le cahier des charges relatif au marché d'acquisition de ciment, gravier, dalles, sable, poussier et béton rapide. La ville de Mouscron agit comme centrale d'achat pour le CPAS de Mouscron à l'attribution du marché. Ce marché, divisé en 6 lots, est prévu pour une durée d'un an et pourra faire l'objet d'une tacite reconduction d'un an. Il vous est proposé de lancer le marché via une procédure négociée sans publication préalable. Le montant estimé du marché est de 123.024,21 € HTVA ou 148.859,30 €, 21% TVAC, pour 2 ans, pour la Ville et le CPAS. Les crédits permettant les dépenses sont prévus au budget communal de l'exercice

2024, services ordinaire et extraordinaire, aux articles correspondants. Les crédits permettant les dépenses seront prévus au budget communal des exercices 2025 et 2026, service ordinaire, aux articles correspondants. Les éventuelles commandes supplémentaires des années 2025 et 2026 relevant du service extraordinaire dépendront des crédits budgétaires disponibles.

34. Nous vous proposons d'approuver le mode de passation, le montant estimé et le cahier des charges relatif au marché d'acquisition de marchandises pour les travaux d'aménagement d'un internat sis rue de la Rouge Croix, 92 à Dottignies. Ce marché est divisé en 8 lots. Une première procédure de passation par procédure ouverte avec publication au niveau national et européen a été lancée en 2023. Aucune offre ne nous n'est parvenue pour les lots 'Quincaillerie', 'Couverture', 'Sanitaire WC, douches, lavabos, évier et accessoires', 'Ventilation' et 'Détection incendie' et il y a lieu de relancer ces lots. Nous ne disposons pas encore de toutes les prescriptions techniques pour la totalité des travaux car les parties éclairage et cuisine sont encore à l'étude. Il vous est proposé de lancer le marché via une procédure ouverte avec publication au niveau national et au niveau européen. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 133.896,80 € hors TVA ou 162.015,13 €, 21% TVA comprise. Le crédit permettant ces dépenses est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article 7355/72402-60 (Projet N° 20220212).
35. Nous vous proposons d'approuver le mode de passation, le montant estimé et le cahier des charges relatif au marché public de services de gardiennage pour la sécurisation du parking "Les Arts". Ce marché sera conclu pour une période de 6 mois à partir du 20 juin 2024 et pourra être reconduit tacitement 7 fois par période de 6 mois (4 ans au total). Il vous est proposé de lancer le marché via une procédure négociée sans publication préalable. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 133.896,80 € HTVA ou 162.015,13 €, 21% TVAC pour 4 ans. Le crédit permettant les dépenses est inscrit au budget communal de l'exercice 2024, service ordinaire, à l'article 424/124-48 et sera inscrit au budget communal ordinaire des exercices 2025 à 2028.
36. Votre assemblée est invitée à approuver les conventions-cadre que nous soumet le Service de Promotion de la Santé pour 4 de nos écoles, à savoir le Complexe Educatif Saint Exupéry, le Centre Educatif Européen, le Site éducatif Pierre de Coubertin et l'école communale Raymond Devos.
37. Depuis mars 2023, la mission « écopasseur » a été transférée en mission « Conseiller en énergie ». Il y a lieu d'approuver le rapport d'avancement 2023.
38. Conformément au décret du 31 mars 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locale, il s'agit pour le Collège communal de transmettre au Conseil communal le rapport annuel du service mobilité (année 2023) relatif au suivi, à la mise en œuvre et à la communication autour du Plan Communal de Mobilité. Ce rapport annuel a été validé par le Collège communal le 5 février 2024.
39. Conformément au cahier des charges n° 02.01.01-17E73 établi par le SPW, Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques, Département de la Stratégie de la Mobilité – Direction de la Planification de la Mobilité dans le cadre de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité, les bureaux d'études BRAT et M-TECH (anciennement IRCO) présentent la phase 3 de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité réalisée par les bureaux d'études BRAT et M-TECH. La phase 3 dresse le plan d'action via un rapport et des fiches action au nombre de 8. Cette phase a fait l'objet de 3 réunions de présentation : au Collège communal le mercredi 7 février 2024, à la CCATM le 7 février 2024, en commission du Conseil communal le 12 février 2024.

40. A la demande des Engagés, via Mathilde VANDORPE, nous vous proposons d'approuver la motion « Mouscron, ville antifascite ».

B. CONSEIL DE POLICE

1. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.
2. Eu égard au statut de zone mono-communale de notre Zone de Police, il y a lieu de prendre acte que le Conseil communal siège à l'identique en Conseil de police.